



14 décembre 2023

Consignes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

À l'ère où l'intelligence artificielle (IA) commence à jouer un rôle déterminant dans divers secteurs, y compris dans l'éducation, il est impératif de développer un cadre de son utilisation dans le contexte éducatif du secondaire 2 fribourgeois. Comme le souligne le Conseil d'Etat dans sa réponse à la question 2023-GC-99, l'importance croissante de l'IA dans la société contemporaine exige une prise de conscience et une préparation adéquate tant pour les décideurs politiques que pour les acteurs du monde de l'éducation. Dans cet esprit, l'utilisation de l'IA est autorisée dans les écoles du S2 et les consignes ici proposées visent à orienter son intégration dans les écoles, en considérant aussi bien les élèves que les enseignants, pour assurer une utilisation éthique, sécurisée et efficace de ces technologies. Ces consignes visent à soutenir les objectifs éducatifs du canton tout en répondant aux défis et opportunités que présente l'IA, conformément aux préoccupations exprimées dans le document mentionné.

Pour les élèves

- 1. Sensibilisation et formation à l'IA :** introduire des modules de base sur l'IA pour former les élèves sur ce que c'est, comment cela fonctionne, et ses applications potentielles.
- 2. Utilisation responsable et critique :** encourager l'utilisation éthique de l'IA, en insistant sur l'importance de ne pas dépendre entièrement de l'IA, afin de préserver les compétences de pensée critique et d'analyse. Encourager les élèves à évaluer de manière critique les réponses fournies par l'IA et à ne pas les accepter aveuglément en étant conscients des biais potentiels.
- 3. Protection de la vie privée :** sensibiliser les élèves à la confidentialité des données et à la protection de leurs informations personnelles lorsqu'ils utilisent des outils basés sur l'IA. Les élèves n'ont pas le droit d'utiliser leur adresse edufr pour s'identifier, ni ne peuvent être contraints à ouvrir un compte ou à confier des données personnelles à des tiers (cf. [information](#) sur ChatGPT donnée par Fritic).

Pour le corps enseignant

- 1. Formation et développement professionnel :** se former sur les dernières technologies d'IA et leurs applications pédagogiques.
- 2. Intégration pédagogique :** savoir utiliser l'IA pour compléter et enrichir les méthodes d'enseignement, sans remplacer l'interaction humaine essentielle.
- 3. Préparation des cours :** savoir utiliser des outils d'IA pour personnaliser le matériel d'apprentissage en fonction des besoins, des intérêts et des capacités des élèves.
- 4. Évaluation assistée par l'IA :** savoir employer des outils d'IA pour aider à l'évaluation des travaux des élèves, tout en veillant à une vérification et une évaluation finale par l'enseignant.

5. **Éthique et confidentialité** : veiller à ce que tous les outils d'IA utilisés respectent les normes éthiques et de confidentialité, en protégeant les données personnelles des élèves.

6. **Innovation pédagogique** : oser l'expérimentation avec de nouvelles méthodologies d'enseignement assistées par l'IA pour améliorer la motivation et l'apprentissage des élèves, notamment par la différenciation.

Pour l'école en général

1. **Accessibilité** : veiller à ce que les outils d'IA soient accessibles à tous les élèves, indépendamment du niveau social de leurs parents.

2. **Soutien technique et ressources** : fournir un soutien technique adéquat pour les outils d'IA et assurer que les ressources nécessaires sont disponibles pour les enseignants et les élèves.

3. **Suivi et adaptation constantes** : suivre régulièrement les effets de la mise en œuvre des outils d'IA et proposer des adaptations des usages en fonction des besoins pédagogiques et technologiques.



François Piccand
Chef de service